

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de l'Ile aux Moines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LE BÉRIGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation du conseil municipal : le 24 avril 2019

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Martine MARION, Hubert O'NEILL Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Laure PEDEZERT-RENAUX, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Michèle LE TEXIER, Christine DUFOURMANTELLE, Christophe TATTEVIN

Absent excusé : Gildas POULOUIN

Gildas POULOUIN a donné pouvoir à Martine MARION

Secrétaire de Séance : Monsieur Régis TALHOUARNE est élu secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 25 mars 2019.

TRAVAUX DES SITES PATRIMONIAUX DU BOIS D'AMOUR ET DU CROMLECH : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATIONS DE SUBVENTIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°19-03-19 du 25 mars 2019 ;

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réalisation de l'étude d'Alain Freytet, des travaux vont être réalisés sur le Bois d'Amour et la partie extérieure du Cromlech. Un plan de financement a été voté en conseil le 25 mars 2019. Une maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire et son coût est à intégrer dans le plan de financement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT en €	Nature de la recette	Montant HT en €
Études et honoraires	18 570,00 €	CPER Iles du Ponant (Région)	33 890,00 €
Travaux Bois d'amour	58 214,00 €	Conseil Départemental (PST)	19 615,00 €
Travaux Cromlech	21 291,00 €	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	19 963,84€
		Autofinancement	24 606,16 €
Total	98 075,00 €	Total	98 075,00 €

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement ci-dessus ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter les subventions de la région dans le cadre de partenariat État Région Iles du Ponant, du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) programme 2019, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre des itinéraires de randonnées et indique que les travaux sont inscrits au budget principal 2019

- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 19-03-07 du 25 mars 2019 ;

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le refus de subventionnement de la Région pour une première édition à l'association Passeurs de films conduit l'association à solliciter une augmentation de la subvention communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1000 euros et indique que les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association passeurs de films

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE VANNES OUEST

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L5212-7 ;

VU les statuts du SIAEP de Vannes ouest ;

VU la délibération n°16-05-08 du 18 Avril 2014 portant sur la désignation de Messieurs Patrick Dubois et Jean FREYRE comme les deux délégués représentant la commune au SIAEP ;

VU la délibération n°16-08-11 du 3 novembre 2016 portant sur la désignation de Monsieur Philippe Le Bérigot comme nouveau représentant la commune au SIAEP ;

Suite au décès de Monsieur Jean FREYRE, le conseil doit élire un nouveau délégué titulaire qui représentera la commune au syndicat. Monsieur le Maire rappelle que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et ensuite à la majorité relative s'il y a des tours supplémentaires et que « le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal... ».

Madame Martine MARION se porte candidate.

A l'issue des votes et à l'unanimité, le conseil municipal élit Madame Martine MARION.

COTISATION 2019 À L'ASSOCIATION PAYSAGES DES MÉGALITHES

Par délibération en date du 25 mars 2019, le Conseil municipal s'est prononcé sur les décisions et les montants d'adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2019.

Les tarifs de cotisations l'association Paysages des Mégalithes ont été votés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 29 mars 2019.

Par un courrier en date du 3 avril 2019, l'association nous a transmis les appels de cotisations 2018,2019 pour un montant de 200 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à l'association Paysages des mégalithes

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité ; le Conseil municipal :

- approuve l'adhésion ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Service	Cadre d'emplois/Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	30/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	17,5/35 ^{ème} vacant au 20/04	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Littoral	Technicien territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Police	Gardien de police municipale	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé vacant depuis le 13/07/2018	1
Technique	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	5
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème} annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème}	1

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité ; le Conseil municipal :

- approuve les modifications du tableau des effectifs.

La séance est levée à 19h00.

Le 29 avril 2019 ;

Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT